



RESULTAT DU VOTE
Nombre de votants : 26
Voix favorables : 26
Voix défavorables :

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 20 novembre 2018

Délibération
n° CA 2018 - 153

relative aux tarifs des locations de salles par l'IUT de Rodez
pour l'année civile 2019

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.712-3 ;
Vu l'avis du conseil de l'IUT de Rodez dans sa séance du 22 octobre 2018

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide :

Article unique

Le conseil d'administration approuve, pour l'année civile 2019, les tarifs de locations de salles aux associations ou organismes, par l'IUT de Rodez, comme suit :

Dénomination	Tarifs HT par jour
Amphithéâtre	300 €
Salles informatiques	300 €

La présidente du conseil d'administration,


Corinne MASCALA
